



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A. NIV. 1, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le règlement 2025-449 encadrant l'occupation et l'entretien des bâtiments, est entré en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité émis par le directeur général de la MRC Drummond, soit le 4 juillet 2025. Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 7<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt-cinq.

Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résident à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 7<sup>e</sup> jour de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de juillet 2025.

Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1